

Le sacrement de mariage

Étude sur les sacrements (VIII)

par Dom Bernard Maréchaux O.S.B.

Cette étude sur le mariage clôt la série d'articles sur les sacrements publiée par Dom Maréchaux dans le *Bulletin de Notre-Dame de la Sainte-Espérance* entre août 1878 et février 1883 ¹. On en trouvera les sept premières parties dans nos numéros 29 (page 128 : les sacrements en général), 31 (page 95 : le baptême), 35 (page 124 : la confirmation), 38 (page 122 : l'eucharistie), 41 (page 148 : la pénitence), 43 (page 152 : l'extrême-onction) et 45 (page 168 : l'ordre).

Une notice sur Dom Bernard Maréchaux a été publiée dans *Le Sel de la terre* 26, pages 114-117.

Le sel de la terre.

*

— I —

Historique du mariage

LE FILS DE DIEU s'est fait homme pour pénétrer l'humanité tout entière de ses influences divines, car ce n'est pas seulement l'homme isolé qu'il est venu régénérer, c'est l'homme uni en société. La preuve en est dans l'institution du sacrement de mariage ; comme l'origine de toute société humaine est la famille, Notre-Seigneur a pénétré de sa vertu sanctifiante le lien même de la famille, l'union des époux, en un mot le mariage, et par là il a mis un principe de sanctification dans la société humaine tout entière.

Dans son œuvre de salut, Notre-Seigneur rencontre comme obstacle les passions humaines ; mais c'est surtout dans le mariage qu'il fait voir, en les soumettant, toute la puissance de sa grâce réparatrice. Ouvrez l'histoire de l'Église, vous rencontrez à chaque page les luttes des pontifes romains qui maintiennent, contre les passions des grands, la pureté du lien conjugal : ils empêchaient ainsi le monde de rétrograder vers la barbarie. Encore aujourd'hui, la question de l'indissolubilité

¹ — Ces pages sur le sacrement de mariage sont parues dans le *Bulletin* entre novembre 1882 et février 1883.

du mariage est pendante : les passions réagissent, mais l'Église affirme ce grand principe du droit chrétien, et si, par malheur, il était effacé des lois, elle le conserverait inviolable dans les mœurs de ses enfants ¹.

En cette étude, nous commencerons par présenter un tableau du mariage :

- 1° institué par Dieu,
- 2° défiguré par les hommes,
- 3° restauré par Notre-Seigneur.

Le mariage institué par Dieu

Quand Dieu créa les anges, il fit briller en eux, comme en des miroirs parfaitement purs, la variété de ses perfections infinies ; en créant l'homme, il voulut montrer une image de son unité et de sa fécondité. Il créa les anges tous ensemble, comme une multitude harmonieusement ordonnée, et divisa entre eux les rayons de sa gloire. Il créa l'homme unique, et de cet homme unique il tira tout le genre humain ; inférieur aux anges par nature, l'homme eut ainsi de plus qu'eux cette ressemblance avec son Créateur, de devenir le principe de plusieurs êtres semblables à lui-même. Comme, pour donner naissance au genre humain, il avait besoin d'un aide, Dieu tira, des flancs d'Adam endormi, Ève la première femme ; il les unit l'un à l'autre, dit saint Augustin, non pas comme des étrangers, mais comme faisant retour l'un à l'autre, et tous deux formèrent la source unique d'où s'écoula le fleuve des générations humaines.

Nous connaissons tous la magnifique scène biblique de la création d'Ève. Dieu envoie sur Adam un mystérieux sommeil ; il prend ensuite une de ses côtes, et en forme la première femme ; puis il la présente à Adam qui s'écrie : « Voici l'os de mes os et la chair de ma chair ; l'homme quittera son père et sa mère, il s'attachera à son épouse, et ils seront deux en une seule chair » (Gn 2, 21-25).

En cette union d'Adam et d'Ève, nous distinguons tout de suite deux caractères éclatants : l'unité et l'indissolubilité.

L'unité consiste en ce qu'une seule femme est unie à un seul homme. L'unité du mariage suppose l'égalité entre les époux ; entre Adam et Ève l'égalité existe. Sans doute Adam, comme principe d'Ève, a l'autorité sur elle ; mais l'amour qui les unit les rend égaux. Cette égalité dans l'amour apparaît en ce qu'Ève sort du flanc, et pour ainsi dire du cœur d'Adam endormi ; en ce que Dieu la présente à Adam comme une compagne digne de lui. Adam se donne tout entier à elle comme époux, de même qu'elle se donne tout entière à lui comme épouse. Des deux côtés, il y a don de soi-même, et don intégral ; ce mariage primitif, modèle de tous les autres, est marqué du sceau de l'unité.

Comment n'eût-il pas été indissoluble ? Tout amour vrai est, par sa nature, immortel comme l'âme où il prend naissance ; et le don qu'il fait faire de soi-même est irrévocable. Dieu, ayant versé dans l'âme d'Adam et d'Ève l'un pour l'autre un

¹ — Écrit en 1883. On mesure le chemin parcouru depuis lors. (NDLR.)

amour parfaitement pur et tout céleste, rendit par là même leur union indissoluble. Il voulait tirer d'eux une humanité destinée à réparer la chute des anges et à peupler le ciel, il les unit non seulement en vue du temps, mais en vue de l'éternité.

Grâce à cette unité, à cette indissolubilité, l'union d'Adam et d'Ève était un grand sacrement ; c'était l'image de l'union entre Jésus-Christ et son Église ; nous le montrerons en son lieu.

Le mariage défiguré par le péché

Le péché, qui entra dans le monde par la femme, eut pour conséquence de dégrader la femme en regard de l'homme. Elle avait entraîné l'homme au mal, elle tomba sous la puissance de l'homme, et l'égalité fut rompue entre les époux.

Dieu prononça la sentence contre la femme en lui disant (d'après l'hébreu) : Tu te tourneras vers l'homme, et l'homme dominera sur toi. En d'autres termes : Tu convoiteras le mariage, et tu tomberas dans l'esclavage (Gn 3, 16). Que voilà bien en deux mots l'histoire des filles d'Ève, telle que le péché l'a faite !

Il est manifeste que l'unité et l'indissolubilité du mariage étaient tout à l'avantage de la femme. Qu'est-ce qu'une épouse qui partage avec une autre le cœur de son époux, qui peut sur un caprice être renvoyée du foyer domestique ? Or, ces deux conditions primitives du mariage disparurent du monde par suite du péché.

Avant même le déluge, la polygamie s'introduisit dans la race de Caïn. Lamech, son cinquième descendant, eut deux femmes, Ada et Sella (Gn 9, 19). La Bible note ce fait comme un événement tristement célèbre qui atteste la corruption de la race humaine.

Après le déluge, l'usage d'avoir plusieurs femmes se généralisa au point que Dieu sembla l'autoriser dans la personne de plusieurs patriarches. Saint Augustin enseigne que ces saints personnages agirent dans des intentions très pures, et uniquement en vue de multiplier le nombre des adorateurs du vrai Dieu ; néanmoins leur histoire même nous montre comment la condition de la femme était amoindrie en ces temps reculés.

Si l'unité fondamentale du mariage était ainsi rompue, l'indissolubilité fut également brisée. Dieu, dans la loi de Moïse, permit le divorce pour obvier à de plus grands maux ; cette permission fait voir à quel abaissement le monde descendrait progressivement, et combien les liens de la famille étaient relâchés, surtout en Orient.

En Occident, les traditions primitives se maintinrent mieux dans leur pureté. Les lois romaines interdisaient la polygamie, et si elles permettaient le divorce, les mœurs le repoussèrent durant de longs siècles. Cette intégrité de la famille fut pour beaucoup dans la grandeur des Romains ; mais au moment où Notre-Seigneur parut, les barrières des mœurs antiques avaient été emportées et la corruption était si grande qu'elle semblait irrémédiable.

Si donc l'on excepte les peuplades germaniques que Dieu réservait pour le rajeunissement du vieux monde, on peut dire que l'intégrité de la famille, que l'honneur

du foyer domestique, que la sainteté du lien conjugal avaient disparu du monde, quand le Fils de Dieu y descendit pour créer de nouveaux cieux et une nouvelle terre où la justice pût habiter.

Le mariage restauré par Notre-Seigneur

Notre-Seigneur restaura le mariage avec la souveraine autorité qui marquait toutes ses paroles, et qui le distinguait des scribes et des pharisiens.

Un jour les pharisiens voulurent lui tendre un piège, et ils lui dirent : « Est-il permis de renvoyer sa femme pour toute espèce de motif ? Notre-Seigneur leur répondit : N'avez-vous pas lu que celui qui a fait l'homme au commencement, a créé l'époux et l'épouse ? Et il est écrit : L'homme laissera son père et sa mère, il s'attachera à son épouse, et ils seront deux en une seule chair. Ainsi, ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas ! »

La réponse était formelle : unité parfaite du mariage, plus de polygamie ; indissolubilité complète, plus de divorce. Les pharisiens battus cherchèrent alors à mettre Notre-Seigneur en contradiction avec Moïse.

« Pourquoi donc, dirent-ils, Moïse a-t-il réglé qu'on pourrait écrire un acte de divorce et renvoyer son épouse ? » Notre-Seigneur répondit : « Moïse, il est vrai, vous a permis de renvoyer vos épouses, mais c'est à cause de la dureté de vos cœurs. Au commencement, il n'en était pas ainsi. Je vous déclare donc que celui qui renvoie son épouse (ce qui n'est permis que pour adultère) et qui en prend une autre, commet un adultère, et celui qui épouse la femme renvoyée commet aussi un adultère. »

Il n'y avait pas à tergiverser. La foi conjugale eût-elle été violée, c'était une raison suffisante pour renvoyer sa femme, ce n'était pas une raison d'en prendre une autre ; le lien du mariage restait indissoluble même entre deux époux séparés. Ici se dressait une objection formidable : les disciples se chargèrent de la poser.

« Si telle est, dirent-ils, la condition de l'homme vis-à-vis de sa femme, il n'est pas expédient de se marier ». Notre-Seigneur leur répondit : « Tous ne comprennent pas cela, mais ceux-là seulement à qui il est donné de le comprendre. » Puis, à mots couverts, il leur insinua la doctrine du célibat volontaire et de la sainte virginité (Mt 19, 2-12).

Tel fut cet entretien mémorable, qui rétablit la famille sur sa vraie base, une seule femme unie à un seul homme par un lien pleinement indissoluble. Notre-Seigneur posa nettement les principes ; mais il ne livra pas tout son secret. Il établissait une doctrine sévère pour la nature corrompue ; mais il avait un moyen d'en rendre la pratique facile même à cette nature. Ce moyen, c'était de guérir la nature, et comment ? En faisant du mariage un sacrement de la loi nouvelle, en versant dans le cœur des époux une grâce qui leur adoucissait tous les devoirs et leur faciliterait tous les sacrifices.

– II –

Le mariage entre chrétiens

Le mariage, considéré en lui-même, est la société légitime, instituée par Dieu, entre l'homme et la femme, en vue de la multiplication du genre humain.

Cette société entraîne nécessairement la vie commune entre les époux, vie tellement commune qu'elle ne fait plus qu'une. Le mariage, disaient les anciens, individualise en une les deux vies de l'époux et de l'épouse.

Cette communauté de vie entraîne aussi, d'après eux, une étroite communauté d'intérêts divins et humains. Un jurisconsulte romain définissait le mariage comme il suit : l'union de l'homme et de la femme, la communication entre eux du droit divin et du droit humain, *divini humanique juris communicatio*. Cette définition magnifique semble un écho sorti du paradis terrestre. Les deux époux, la main dans la main, les yeux au ciel, ne doivent avoir qu'un même Dieu et une même foi, comme ils n'ont qu'une même vie et un même foyer.

Il n'appartenait qu'à Notre-Seigneur de réaliser la sublime définition de l'antiquité en élevant le mariage entre chrétiens à la dignité de sacrement. Grâce à lui, les époux ne sont pas seulement unis par un engagement mutuel, qui embrasse la vie présente ; mais encore par un lien sacramentel qui tend à la vie future et éternelle. Nous chercherons, dans le présent article, à nous rendre compte de la nature de ce nœud.

Dans tout mariage, il y a nécessairement un contrat, c'est-à-dire un engagement mutuel qui lie les époux l'un vis-à-vis de l'autre. Ils sont libres de prendre cet engagement ; mais, une fois pris, ils ne sont pas libres de le rompre, car il est ordonné à une fin plus haute que leur satisfaction réciproque.

Or, ce qui est un simple contrat entre époux non chrétiens est, de par Notre-Seigneur, un sacrement entre époux chrétiens. Telle est la doctrine catholique du mariage chrétien dans sa lumineuse simplicité.

Le baptême fait du chrétien un homme surnaturel : ses actes ont une portée qui va jusqu'à mériter la possession de Dieu lui-même. Afin que le mariage des chrétiens répondît à cet état surnaturel, Notre-Seigneur a voulu que le lien contracté entre les époux fût sacramentel. Il ne pouvait se faire qu'un lien si intime et si auguste restât purement naturel entre des conjoints surnaturalisés.

Par suite, il n'y a pas lieu de distinguer, dans le mariage entre chrétiens, d'un côté le contrat, c'est-à-dire l'engagement naturel, de l'autre le sacrement, c'est-à-dire le nœud surnaturel. Il n'est pas permis de dire que le chrétien peut contracter un vrai mariage, sauf à recevoir ultérieurement le sacrement qui sanctifierait ce mariage. Non ! pour lui, contrat et sacrement ne font qu'un ; en dehors des conditions requises à la validité du sacrement, il n'y a rien pour lui, ni contrat, ni mariage, ni union légitime quelconque.

Ici, qu'on nous permette une digression qui a son intérêt.

Saint Jean nous dit que le propre de l'Antéchrist est de chercher à scinder Jésus : *Omnis spiritus qui solvit Jesum, est Antichristus* (1 Jn 4, 3). Scinder Jésus, c'est briser le lien qui unit ses deux natures dans la personne du Verbe ; c'est réduire le Verbe fait chair à n'être plus qu'un homme tout pur, ou bien un fantôme d'homme. C'est le travail de l'esprit d'erreur.

Ce même esprit d'erreur cherche à scinder, à dissoudre le chrétien. D'après les libéraux, l'homme baptisé n'est pas chrétien tout entier ; à côté du chrétien, l'homme reste, l'homme naturel agissant suivant la nature ; le titre de chrétien est un simple vêtement qu'on prend et dépose à volonté. Voyez maintenant la conséquence de cette scission mise dans le chrétien ; c'est une scission analogue mise dans le mariage chrétien. Il y a, disent les libéraux, le contrat qui est un lien purement naturel, et c'est l'essentiel du mariage ; puis à côté, en dehors, il y a le sacrement qui peut à volonté être ajouté au contrat comme embellissement.

Tout ce travail de dissolution qui se poursuit aujourd'hui sur une vaste échelle, va évidemment à ruiner la rédemption de Notre-Seigneur. Le surnaturel est réduit à l'état de simple accessoire, en attendant qu'il soit éliminé comme une superfluité gênante.

Heureusement les portes de l'enfer ne sauraient prévaloir contre la Pierre vivante et parlante qui porte à l'Église ; aux négations de l'esprit d'erreur cette Pierre oppose les affirmations de l'esprit de vérité, et ces affirmations les voici ;

1° Jésus-Christ est tout entier Dieu ;

2° le chrétien est tout entier chrétien ;

3° le lien qui unit les chrétiens est tout entier sacramentel. En Jésus, la nature humaine est pénétrée par la personne du Verbe qui la divinise tout entière ; dans le chrétien, l'homme est pénétré par la sève divine qui le surnaturalise tout entier ; dans le mariage, le contrat est pénétré d'une vertu surnaturelle qui le transforme en sacrement. Tout étant surnaturalisé, tout est sauvé.

Ces affirmations briseront les négations contraires. La malice, dit l'Écriture, ne peut vaincre la sagesse, *sapientiam non vincit malitia* (Sa 7, 30). La victoire finale reste toujours à la lumière sur la nuit, à l'esprit de vérité contre l'esprit d'erreur.

La conséquence de toute cette doctrine est que ce sont les conjoints eux-mêmes qui sont les ministres du sacrement de mariage. Oui, formant le contrat, ils font le sacrement qui en est inséparable.

Les docteurs qui, les uns de bonne foi, les autres de mauvaise foi, travaillaient à disjoindre le contrat du sacrement, avaient imaginé une théorie séduisante : le prêtre, disaient-ils, est le ministre du sacrement de mariage comme il l'est du sacrement de pénitence : ici, une personne se présente, avoue ses fautes, exprime son repentir, le prêtre prononce les paroles de l'absolution, le sacrement existe et produit son effet ; là, deux personnes expriment leur volonté de s'unir, le prêtre prononce une formule d'union, les voilà sacramentellement unies. Cette théorie est fautive en ce qui concerne le mariage, parce qu'elle tend à placer le sacrement en dehors du contrat.

Disons donc, pour rester dans le vrai, que le prêtre n'est pas le ministre du sacrement de mariage, il est seulement un témoin nécessaire en dehors duquel il n'y a ni sacrement ni mariage, ainsi que l'a réglé le concile de Trente. La formule d'union que le prêtre prononce exprime ce qui se fait, mais elle ne le fait pas.

Les vrais ministres du sacrement sont les conjoints eux-mêmes. En tant que surnaturalisés par le baptême, ils sont élevés à cette dignité ; le consentement qui émane d'eux revêt le caractère d'acte sacramentel ; se rencontrant avec celui du conjoint, il forme le nœud surnaturel du mariage chrétien.

Le sacrement ainsi constitué est vraiment un signe visible qui recouvre une grâce invisible. Le signe visible est le consentement que les conjoints expriment par des paroles ou des signes accompagnés du don mutuel qu'ils se font d'eux-mêmes. Mais, à cette action humaine, se joint une action divine qui forme le lien des âmes et qui y répand les effusions de la grâce.

Le modèle d'un tel mariage, ainsi élevé, ainsi surnaturalisé, ne saurait se trouver sur la terre, il faut le chercher au ciel.

Sans doute l'union des époux chrétiens rappelle l'union d'Adam et d'Ève au paradis terrestre. Le premier homme et la première femme, unis en vue de donner naissance à une humanité toute sainte, étaient chargés de transmettre à leurs enfants, avec les dons de la nature, les dons mille fois plus précieux de la grâce ; ils exerçaient une fonction sacrée et en quelque sorte sacramentelle ; mais leur union elle-même était instituée d'après un modèle céleste, l'union de Jésus-Christ et de son Église.

Quand le Verbe de Dieu descendit du ciel et se fit homme pour la rédemption du genre humain, il ne voulut pas être seul à accomplir son œuvre ; homme nouveau, il lui fallait une compagne, une aide inséparable, en un mot une épouse, qui fût la mère des rachetés ; cette compagne c'est l'Église. De même que l'homme quitte son père et sa mère pour s'attacher à son épouse, Notre-Seigneur quitta le sein paternel et vint en ce bas monde pour chercher son Épouse ; elle sortit un jour de son cœur entr'ouvert comme Ève du flanc d'Adam endormi ; il se l'unit à la Pentecôte en une très intime communauté d'esprit et de vie. Dès lors, le mariage fut consommé, l'Église devint le Corps Mystique de Jésus-Christ, et ainsi fut réalisée en esprit la parole, *ils ne seront plus deux, mais une seule chair*. Dans l'Église, Jésus-Christ vit, agit, glorifie son Père, travaille au salut des hommes ; nous sommes les enfants de ce mariage mystérieux, en même temps que les membres de ce Corps Mystique.

Cette union ineffable du Fils de Dieu et de l'Église est, disons-nous, le modèle du mariage chrétien. Les époux, en s'unissant, accomplissent une fonction sacrée, ils produisent un sacrement, et ce sacrement est leur lien mutuel. Dès lors, la famille qui est fondée devient comme une sphère aux proportions restreintes, dans laquelle se reproduit le grand mystère de la sainte Église. Il y a là un autre Jésus-Christ qui est l'époux ; quant à l'épouse, à la mère, elle joue le rôle de l'Église. Par suite, l'œuvre commune des époux est une continuation, une application de l'œuvre de la rédemption ; les deux époux s'aimant l'un l'autre du même

amour dont s'aiment Jésus et son Église, doivent être en une continuelle sollicitude de leur salut réciproque ; ayant des enfants, ils doivent les élever pour augmenter, dilater, réjouir la sainte Église.

En présence d'un tel spectacle, nous pouvons bien nous écrier, en empruntant une parole de saint Léon : Ô époux chrétiens, reconnaissez votre dignité ! Elle est si grande qu'elle vous met dans l'impossibilité de vous unir autrement qu'à la ressemblance de Jésus-Christ et de son Église ! Ah ! sachez tirer les conséquences d'une telle union d'après un tel modèle ! Ah ! laissez-vous transfigurer par la sève divine qui vous pénètre ! Alors le mariage, au lieu d'abaisser vos âmes vers la terre, les élèvera jusqu'au ciel, où il les fera entrer certainement, et vivre éternellement.

– III –

Les cérémonies du mariage

Le mariage a toujours été précédé et accompagné de cérémonies d'un caractère touchant ; jamais, non plus, il ne s'est fait sans prières ni supplications pour le bonheur des époux. Il nous sera bon, après avoir pris connaissance des usages de l'antiquité, de dire un mot des cérémonies et des prières du mariage chrétien.

Cérémonies antiques du mariage

La Bible a le secret des scènes pures, simples et touchantes. Parmi celles qui charment davantage le cœur et l'esprit, figure le mariage d'Isaac et de Rébecca. La main des anges apparaît dans la trame de ces noces, qui représentaient les noces de Notre-Seigneur et de son Église. Ce sont les anges qui ménagent l'entrevue de Rébecca avec Éliézer, messenger d'Abraham ; aussitôt, celui-ci lui offre les cadeaux des fiançailles, les boucles d'oreille et les bracelets d'or. Le mariage se conclut ; Éliézer ramène Rébecca. Tandis qu'ils approchent de la demeure d'Abraham, Isaac, qui était sorti vers le soir pour méditer dans la campagne, Isaac aperçoit les chameaux qui reviennent : tout aussitôt Rébecca ramène pudiquement son manteau sur son visage. Le mariage a lieu, Isaac en ressent une telle joie qu'elle lui adoucit le chagrin de la mort de Sara, sa mère (Gn 24).

On voit dans cette page biblique la trace d'un usage ancien comme le monde ; ce sont les fiançailles qui précèdent le mariage. D'ordinaire, le fiancé donnait à sa fiancée un anneau, quelquefois en fer comme chez les Romains. Tertullien nomme cet anneau l'entremetteur du mariage, *annulus pronubus*.

L'histoire de Jacob nous révèle un autre usage de l'Antiquité. L'époux achetait son épouse, bien loin que celle-ci lui apportât une dot. Ainsi ce patriarche obtient les deux filles de Laban, au prix de quatorze années d'un rude travail (Gn 29). Saül fixe à David le cadeau de nocces qu'il doit apporter à sa fille Michol. Osée achète la femme que Dieu lui fait prendre, au prix de quatorze pièces d'argent et d'une me-

sure et demie d'orge. Au moment des fiançailles, le fiancé donnait à sa fiancée les arrhes du mariage, sous forme d'une pièce d'argent : cela s'appelait contracter mariage *par le sou et le denier*. Clovis, en demandant la main de sainte Clotilde, lui envoya le sou et le denier.

Le Cantique des cantiques nous retrace, sous les couleurs des noces, les amours mystérieuses du Rédempteur avec l'humanité rachetée. Abstraction faite du mystère, nous y trouvons un tableau des noces antiques. L'époux a ses compagnons, l'épouse a ses compagnes. C'étaient les compagnons de l'époux, nommés *scheliamchim* (ce qui veut dire *envoyés, apôtres*) qui amenaient l'épouse à l'époux. Notre-Seigneur, appelant de ce nom ses apôtres, les désignait clairement comme les entremetteurs de son mariage avec l'Église.

L'époux, tout comme l'épouse, portait la couronne au jour de ses noces, comme le témoignent Isaïe et l'auteur du Cantique. Les noces duraient sept jours ; elles avaient lieu au logis de l'épouse. Le septième jour, l'époux ramenait solennellement l'épouse en son propre logis ; cette conduite, qui avait lieu la nuit tombée, nous donne la clef de la parabole évangélique des dix vierges, qui, des lampes à la main, attendaient la venue de l'époux et de l'épouse.

Les païens avaient à peu près les mêmes coutumes que le peuple de Dieu, dans la célébration du mariage ; seulement, chez eux, tout était entaché de folle superstition. Quand il s'agissait de contracter mariage, on choisissait un jour qui fût du nombre des jours heureux ; on prenait des présages ; enfin, il intervenait mille cérémonies qui avaient pour but de conjurer les génies malfaisants. Car la religion de ces pauvres païens était la peur, une peur continuelle et ridicule de ce qu'ils nommaient leurs dieux.

Il y avait aussi des chants et des prières ; mais elles étaient loin de l'admirable prière que nous allons transcrire, et qui figure au rituel juif. C'est un écho de la harpe d'Isaïe et de la lyre de David.

Soyez béni, Seigneur notre Dieu, Roi du monde, qui avez créé toutes choses pour votre gloire !

Soyez béni, Seigneur notre Dieu, Créateur de l'homme !

Soyez béni, Seigneur notre Dieu, qui avez créé l'homme à votre image et ressemblance, et qui lui avez préparé une compagne pour toujours !

Soyez béni, Seigneur notre Dieu, qui réjouissez la stérile dans la multitude de ses enfants !

Soyez béni, Seigneur notre Dieu, qui réjouissez Sion en multipliant les enfants dans son sein ! Comblez de joie ces deux époux, comme vous en avez comblé l'homme et la femme dans le jardin d'Éden.

Soyez béni, Seigneur notre Dieu, qui répandez la félicité sur l'épouse et l'époux ; qui avez créé pour eux la joie, les chants, l'allégresse, les tressaillements, l'amour, la paix, l'amitié, la tendresse fraternelle.

Faites au plus tôt que l'on entende, ô Seigneur, dans les villes de Juda, et sur les places de Jérusalem, les chants de joie, la voix de l'époux et la voix de l'épouse, la voix de l'amour mutuel des époux, et la voix des enfants qui chantent.

Soyez béni, Seigneur notre Dieu, qui réjouissez l'époux et l'épouse !

Tel est le cantique nuptial, l'épithalame que chantaient et que chantent les juifs. Hélas ! ils ne connaissent plus l'Époux qu'ils ont renié ; et c'est pour cela que l'on n'entend plus la voix des enfants qui chantent sur les places désolées de Jérusalem.

Cérémonies du mariage chrétien

Si l'ancien peuple de Dieu célébrait les mariages avec de telles prières, le peuple nouveau ne pouvait rester en arrière.

Dès le commencement, les mariages chrétiens furent célébrés à l'église, en présence de toute l'assemblée des fidèles. « Heureux mariage, s'écrie Tertullien, que celui qui est béni par l'Église, consacré par l'oblation sainte, scellé par la bénédiction du prêtre, annoncé par les anges, ratifié par le Père céleste, dans lequel ce qui était charnel est devenu spirituel, car au lien des corps s'ajoute cette union des âmes, dont le modèle est, suivant l'image d'Adam et d'Ève, en Jésus-Christ et en son Église. » Le même auteur nous initie, dans son admirable traité adressé à sa femme, à l'esprit de sainteté qui animait ces mariages de l'Église primitive ; et il atteste que tout mariage contracté en dehors de l'Église était marqué d'une juste flétrissure.

L'esprit de l'Église n'a pas changé depuis Tertullien. Si les chrétiens avaient des yeux pour voir, des oreilles pour entendre, ils seraient ravis en écoutant les prières qu'elle prononce sur les époux.

L'Église grecque a des cérémonies grandioses, des oraisons magnifiques : le mariage se nomme l'*imposition des couronnes*, parce que le prêtre dépose des couronnes sur la tête des époux ; cette cérémonie est même regardée comme la plus importante. L'Église latine a un cérémonial moins éclatant ; néanmoins, dans sa simplicité, il est plein de grandeur.

Après avoir donné leur mutuel consentement, les époux, sur l'invitation du prêtre, se prennent la main droite ; et le prêtre les bénit. Ce rite simple et touchant nous rappelle un mot de saint Grégoire de Nazianze, qui, ne pouvant assister à un mariage, écrivait aux jeunes époux : « J'y assiste de cœur et en esprit, je fais avec vous la fête, je joins ensemble vos mains juvéniles, et je les mets toutes deux dans la main de Dieu. »

Ensuite a lieu la bénédiction de l'anneau. L'anneau, dans la pensée de l'Église, est le symbole de la fidélité ; il enserme les deux âmes l'une dans l'autre ; il les maintient ensemble dans la volonté de Dieu, par suite dans la paix, dans une mutuelle charité.

Durant la messe, le prêtre prononce la grande prière de la bénédiction des noces ; elle se dit après le *Pater*, quand l'Agneau de Dieu repose sur l'autel. Elle est si belle et si peu connue que nous la transcrivons ici.

O Dieu, qui avez créé toutes choses de rien ;

O Dieu, qui ayant disposé les commencements de l'univers, avez donné à l'homme fait à votre image une aide inséparable en la personne de la femme, que vous avez tirée de son flanc ;

O Dieu, qui avez donné à l'union conjugale une signification si haute, qu'elle représente le mystère du Christ et de l'Église ;

O Dieu, par qui la société conjugale, origine de toutes les autres, a été revêtue d'une telle bénédiction, que seule elle n'a pas été enlevée ni par la peine du péché originel, ni par le châtement du déluge ;

Regardez d'un œil favorable votre servante qui, au moment de prendre un époux, vous demande de la couvrir de votre protection.

Qu'il y ait sur elle un joug de dilection et de paix : fidèle et chaste, qu'elle se marie dans le Christ, qu'elle reste toujours l'imitatrice des femmes saintes ; qu'elle soit pour son époux aimable comme Rachel, sage comme Rébecca, durant de longues années fidèle comme Sara.

Que l'auteur de tout mal ne présume pas de souiller aucune de ses actions ; qu'elle demeure liée à la foi et aux commandements ; unie à un seul époux ; qu'elle fuie les contacts illicites ; qu'elle entoure sa fragilité du rempart d'une modestie sévère ; qu'elle ait une réserve pleine de gravité, une pudeur qui inspire le respect, un esprit orné de la science céleste ; qu'elle soit féconde en enfants, d'une innocence éprouvée, et qu'elle parvienne au séjour des bienheureux, au Royaume du ciel.

Puissent-ils tous deux voir les enfants de leurs enfants jusqu'à la troisième et quatrième génération, et parvenir à une heureuse vieillesse ! Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Amen !

– IV –

Les effets du sacrement

Saint Augustin, qui a pénétré très profondément toutes les questions relatives au mariage, y découvre trois biens qui en rendent l'usage, non seulement légitime et irréprochable, mais honorable et méritoire : ce sont, dit-il, les enfants, la foi conjugale, et le sacrement, *proles, fides, sacramentum*.

Les enfants, *proles* ! C'est là le but primordial du mariage : la femme devient épouse pour être mère. Dieu a dit à Noé et à ses enfants : *Croissez, multipliez-vous, remplissez la terre* (Gn 9, 1). Malheur à celui qui, par sa faute, stérilise cette bénédiction !

La foi conjugale, *fides* ! « La foi à la parole donnée, dit saint Augustin, est un si grand bien, qu'elle ennoblit les plus petites choses, fût-ce un fétu de paille. » A combien plus forte raison relève-t-elle l'institution si nécessaire et si auguste du mariage !

Enfin le sacrement, *sacramentum* ! Quelle noblesse, quel honneur pour les époux, que d'être unis par un lien sacramental, à la ressemblance de Jésus-Christ

et de son Église ! Ce bien est spécial aux chrétiens. « Le bien des noces, dit saint Augustin, consiste pour tous les hommes dans la génération des enfants et dans la chasteté conjugale : pour les chrétiens, il consiste en plus dans la sainteté du sacrement. »

Nous allons montrer :

- 1° que ce dernier bien est supérieur aux deux premiers,
- 2° qu'il les conserve,
- 3° qu'il les ennoblit, en les rapportant à une fin surnaturelle.

1° Pour établir la première partie de notre thèse, nous emprunterons en le développant un raisonnement de saint Augustin.

Il peut arriver, remarque ce grand Docteur, que le premier des biens du mariage vienne à manquer, à savoir les enfants : les époux seront-ils déliés l'un vis-à-vis de l'autre ? Nullement, la foi conjugale les rattache l'un à l'autre ; et le mariage subsiste à cause de ce bien, qui, pour être un bien plus spirituel, est supérieur au premier. Mais, supposons qu'un des époux viole cette foi : le conjoint outragé sera-t-il délié ? Non, il restera lié en vertu du sacrement. Ainsi donc, lors même que les deux premiers biens du mariage viendraient à faire défaut, le mariage subsisterait en raison du troisième, comme leur étant supérieur, et étant absolument inamissible.

D'après ce raisonnement, saint Augustin n'hésite pas à conclure que l'indissolubilité du mariage provient du sacrement qui le consacre. Assurément, le droit naturel proclame cette indissolubilité, comme une garantie donnée à l'épouse, comme un frein posé aux passions mauvaises. Mais, on peut l'affirmer hautement, si le sacrement n'était pas là, le divorce ferait promptement irruption dans nos mœurs, malgré les protestations du droit naturel.

Supposez un époux trahi dans son honneur, comment pourra-t-il être retenu dans les bornes d'une fidélité solitaire et méconnue, s'il ne respecte en lui-même l'inviolable sacrement dont il reste honoré ?

2° Le sacrement, bien inamissible, qui survit à la perte des autres biens du mariage, est de plus l'arôme qui les conserve.

Le mariage, en effet, porte en lui-même un ennemi, ou plutôt un germe de corruption qui tend à dévorer et à ruiner les biens qu'il possède : ce germe fatal, c'est la *concupiscence*. A côté de ce principe de mort, le sacrement dépose un principe de vie assez puissant pour en triompher ; c'est la *grâce*.

Voyez ce que les passions mauvaises font du premier des biens du mariage, les enfants. Ah ! il suffit d'un coup d'œil jeté autour de nous, pour constater leurs tristes ravages. Par de froids et égoïstes calculs, elles tarissent les sources de la vie : elles font à la fois injure à Dieu dont elles nient la Providence, et à la nature dont elles trompent le vœu. De tous côtés, s'élève un cri de désolation ; il n'y a plus d'enfant ! En Chine, on les tue ; chez nous, on les arrête pour ainsi dire sur le bord de l'existence. Au fond, nous ne savons de quel côté il y a plus grand mépris de la vie humaine.

Que dire de l'autre bien du mariage, la foi conjugale ? Les passions n'acceptent pas ce frein (mais jetons un voile sur leurs suites affreuses). Tacite disait de la société païenne : corrompre et être corrompu, cela se nomme le monde. Le *monde* n'a pas changé depuis Tacite.

En présence de ces corruptions et de ces hontes, il est consolant de jeter les yeux sur une famille selon le cœur de Dieu. Elle est bien telle que le psalmiste l'a dépeinte : l'épouse est comme une vigne, chargée de fruits, qui tapisse les murs de la maison ; les enfants fleurissent comme des rejetons d'olivier, autour de la table domestique : ainsi est béni l'homme qui craint le Seigneur ! (Ps 128.) Les regards tournés vers le Père céleste, les deux époux acceptent de bon cœur, et même joyeusement les charges qu'il leur envoie, convaincus que celui dont la main nourrit les passereaux ne laissera jamais leurs nombreux enfants manquer du nécessaire. Il n'est pas à craindre que la foi conjugale soit altérée entre eux. L'amour, dans leur cœur, s'épure et s'affermir avec le temps : il n'a peut-être plus la fraîcheur d'une fleur de printemps, il a toute la douceur d'un fruit mûr ; il est pénétré de confiance, d'espérance divine, de paix surnaturelle. Ce sont là les bienfaits du sacrement.

3° Nous disions en troisième lieu, le sacrement ennoblit les deux autres biens du mariage, en leur assignant une fin surnaturelle.

Les époux chrétiens désirent des enfants, mais dans quel but ? Est-ce pour servir d'ornements à ce monde qui passe ? Est-ce simplement pour se survivre à eux-mêmes sur une terre domaine de la mort ? Non, c'est pour donner au ciel des élus et des saints. « Ils ont, dit saint Augustin, l'intention d'engendrer des enfants, afin qu'ils soient changés, par le baptême, de membres du vieil Adam en membres de Jésus-Christ ; ils les désirent, non pour les voir naître, mais pour les voir renaître. »

De même, ils se gardent la foi conjugale : mais avec quelle pureté d'intention ! « L'époux chrétien, dit le grand Docteur, craint l'infidélité de son conjoint, non pour soi, mais pour lui » : en d'autres termes, il y voit, non tant son propre déshonneur, qu'un péché qui tuerait une âme si chère. Les deux époux s'entraiment comme Jésus-Christ et son Église ; ils sont fidèles l'un à l'autre de la même fidélité qui unit inviolablement Jésus-Christ et son Église.

Le mariage, étant ainsi surnaturalisé non seulement dans son essence, mais encore dans les affections des époux, devient comme un organe nécessaire à la vie de l'Église. Il est le berceau du chrétien, le parterre où germe la sainte virginité, le sol fécond où se produisent les vocations sacerdotales, la carrière de laquelle se tirent les pierres vivantes qui construisent la céleste Jérusalem. Notre-Seigneur a voulu paraître en ce monde, à l'ombre d'un mariage virginal ; et saint Augustin n'hésite pas à dire qu'il en était le fruit ; de même, le chrétien apparaît dans l'Église, grandit, se développe, à l'ombre d'un mariage, non pas virginal, mais sanctifié ; là, il est protégé dans la foi naissante, comme le germe tendre encore est protégé par l'enveloppe que la nature lui fournit.

Aujourd'hui, hélas ! la famille chrétienne est devenue chose rare. L'Église, comme mère, multiplie pour y suppléer les inventions de sa charité ; elle se pro-

digue, comme la poule inquiète pour abriter sous ses ailes les petits poussins. Elle suscite des ordres religieux, qui donnent aux orphelins, aux abandonnés, des pères et des mères. Néanmoins, on sent que la famille chrétienne manque, et que les plus belles créations de la charité ne peuvent complètement la remplacer.

Non seulement la grâce du sacrement apprend aux époux et les porte à bien user du mariage, à en user dans des intentions saintes ; mais, reçue dans toute sa pureté, elle les porte encore à la continence.

La grâce originelle donnait à l'homme de bien user des créatures ; la grâce médicinale du Sauveur va plus loin, elle le porte à s'abstenir. Depuis le péché, il y a toujours à craindre l'abus, dans l'usage du permis : tandis que la raison veut user, les appétits désordonnés tendent à abuser. C'est pour prévenir et contenir ces abus que la grâce, agissant en sens inverse, porte à s'abstenir même du permis.

Le jeûne est une application de cette loi d'abstinence. Saint Paul l'enseigne aux époux ; il les exhorte avec discrétion, dans les temps de pénitence et de préparation aux grandes solennités, à vivre dans la continence d'un consentement mutuel, pour vaquer à la prière (1 Co 7, 5). Durant les âges de foi, cette invitation de l'apôtre, si sage, si sainte, si discrète, était suivie à la lettre par les époux chrétiens.

Après avoir parlé de la continence dans le mariage, révélerons-nous ce beau et touchant phénomène de grâce qu'on appelle la virginité dans le mariage ? Nous ne saurions taire cette merveille. Depuis le mariage virginal de la sainte Vierge et de saint Joseph, il y a toujours eu dans l'Église des époux vierges, et il y en aura toujours. Pour ces bienheureux et angéliques époux, le mariage consiste à se donner mutuellement en garde le trésor de leur virginité : ce sont des astres, dit Bossuet, qui n'entrent en conjonction que pour échanger leurs lumières.

Ces époux renoncent d'un consentement mutuel à l'un des biens du mariage, à l'espoir d'une postérité, mais c'est pour mieux exprimer le mystère du sacrement. Jésus-Christ vierge uni à l'Église vierge, voilà leur modèle, et ils le réalisent très purement.

Ils donnent – dit saint Augustin – une leçon magnifique à tous les époux chrétiens, en leur apprenant que le lien du mariage consiste essentiellement dans l'union des âmes, et que l'affection conjugale est d'autant plus vraie qu'elle est plus spirituelle.

Tandis que nous terminons ces pages sur le mariage, il nous revient en mémoire une touchante peinture trouvée aux Catacombes : c'est Notre-Seigneur qui dépose des couronnes sur la tête de deux époux. Il y a là tout un drame céleste.

Nous avons dit comment, d'après une vieille coutume qui subsiste toujours en Orient, le prêtre déposait autrefois des couronnes sur le front des époux. Ces couronnes étaient tressées de fleurs éphémères et corruptibles. Mais ici, c'est Notre-Seigneur lui-même qui couronne, de sa main divine, les deux époux ; et les couronnes sont faites de fleurs incorruptibles et éternelles.

Puissent ces couronnes, cueillies au paradis, descendre un jour sur le front de tous les époux chrétiens qui liront ces pages.

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !